

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10  
Absents : 1

L'an deux mille vingt-deux le mardi 4 octobre à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation :  
Le 26 septembre 2022

N°2022\_D32 : Travaux de soutènement sur le mur de la Laurié.

**Présents :** AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

**Absents :** LECUTIER Jean-Marc

**Absents donnant procuration :**

**Secrétaire de séance :**

TONON Yannick, a été nommé secrétaire de séance.

Vu la nécessité d'effectuer des travaux de soutènement sur le mur de la Laurié.

Considérant qu'il convient de faire appel à l'assistance d'un maître d'ouvrage (AMO).

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet dispose d'un service d'AMO.

Madame Le Maire propose au conseil municipal de faire appel au service d'AMO de la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

Accepte de faire appel au service d'AMO de la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet afin de permettre la réalisation des travaux de soutènement sur le mur de la Laurié.

Autorise Madame Le Maire à engager toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait à Boissezon le 4 octobre 2022,

Le Maire,  
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture  
Le 4 octobre 2022

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.